YERRES

HÔTEL DE VILLE

Service du Patrimoine
et des Affaires culturelles
N° tél : 01 69 48 93 93

DECISION N° 2008/127

OBJET : Convention de donation de reproductions de peintures, conclue avec Monsieur Jonte TYCHMAN.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22, en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L. 1222,

Vu la délibération du conseil municipal de la Commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 1222-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'adjoint au Maire à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents afférents,

CONSIDERANT que Monsieur Jonte TYCHMAN, membre du Collectif Art-Katroz, 4, rue du Capitaine Maignan 37000 Rennes, a manifesté son intention de faire don à la Commune d'Yerres de six (6) reproductions ou copies à la peinture réalisées par lui-même, d'œuvres originales de Gustave Caillebotte,

CONSIDERANT que ce don n'est grevé ni de condition s ni de charges,

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune d'accepter ce don,

DECIDE

D'ACCEPTER signer avec Monsieur Jonte TYCHMAN, une convention précisant les conditions et obligations des parties.

Fait à Yerres, le 27 mai 2008

Le Député-Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex
Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98